

FONDS DE PLACEMENT GARANTI DE L'EMPIRE VIE

Simplicité et choix

Les fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie vous permettent d'offrir un vaste choix en matière de fonds distincts à votre clientèle diversifiée et de répondre à ses besoins en toute simplicité.

Faits saillants

- Choix de garanties sur les prestations à l'échéance et au décès : séries 75/75, 75/100 et 100/100
- Réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans offertes pour les trois séries. Elles cristallisent les gains du marché de façon systématique et simplifient l'administration, tant pour vous que pour vos clients et clientes.
- Séries 75/100 et 100/100 : clientèle d'âge mûr; souscription de contrats avant l'âge de 80 ans et dépôts jusqu'à l'âge de 90 ans, garantie sur la prestation au décès de 100 % sur les dépôts
- Série 75/75 : clientèle plus jeune; croissance au sein d'une protection de base à des frais concurrentiels
- Options de placement diversifiées dont la composition varie de titres à revenu fixe à 100 % en actions
- Depuis plus de 50 ans, l'Empire Vie fournit aux Canadiens et aux Canadiennes les produits de placement dont ils ont besoin pour accumuler un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.
- Taux privilégiés pour les FPG commençant à 250 000 \$ en actifs par ménage
- Options de frais d'acquisition : frais d'entrée (FE), sans frais (SF) et série F/honoraires de service (HS)

Séries	75/75	75/100	100/100
Pour les clients qui désirent :	 Faire croître leurs placements grâce aux garanties Frais concurrentiels 	 Faire croître leurs placements tout en protégeant leur succession Maximiser l'héritage qu'ils laisseront à leur décès 	Maximiser la protection du capital et de la succession
Garanties	 Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % Garantie sur la prestation au décès de 75 % 	 Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % Garantie sur la prestation au décès de 100 % 	 Garantie sur la prestation à l'échéance de 100 % Garantie sur la prestation au décès de 100 %
Réinitialisations	Réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans	Réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans	 Réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans Le client peut réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance deux fois par année civile.

Communiquez avec votre représentant ou représentante des ventes de l'Empire Vie dès aujourd'hui pour obtenir des détails.



Sommaire des FPG de l'Empire Vie*

Séries	75/75 (catégories K et U)	75/100 (catégories L et V)	100/100 (catégories M et W)		
Garanties sur les prestations					
Garantie sur la prestation à l'échéance	75 % des dépôts		S'il doit s'écouler plus de 15 ans avant l'échéance : 100 % des dépôts; s'il doit s'écouler moins de 15 ans avant l'échéance : 75 % des dépôts.		
Réinitialisations de la garantie sur la prestation à l'échéance	S. O.		Le client peut réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance deux fois par année civile, s'il doit s'écouler au moins 15 ans avant la date d'échéance, jusqu'à l'âge de 90 ans		
Garantie sur la prestation au décès	75 % des dépôts	100 % des dépôts			
Réinitialisations de la garantie sur la prestation au décès	Réinitialisations annuelles automatiques à la date d'anniversaire de la police jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80° anniversaire de naissance du rentier.				
Incidence des retraits sur les garanties	Les garanties sont ajustées proportionnellement en fonction des retraits effectués.				
Frais d'assurance pour les FPG	 Les frais d'assurance s'ajoutent aux frais de gestion. Les frais d'assurance sont perçus quotidiennement par l'intermédiaire de la valeur liquidative dans le cadre du ratio des frais de gestion. 				
Taux privilégiés pour les FPG ¹	 Actifs admissibles: Contrats de FPG – tous les FPG, à l'exception du FPG du marché monétaire Taux de crédit des frais de gestion annuels applicable automatiquement à chaque tranche: 0,10 % de 250 000 \$ à 499 999 \$ 0,25 % de 500 000 \$ à 999 999 \$ 0,50 % pour 1 000 000 \$ et plus Un crédit s'applique automatiquement pour l'achat d'unités additionnelles de fonds à la fin de chaque mois. Le regroupement des polices d'un ménage est offert sur demande aux membres admissibles d'une famille. 				
Échéance de la police	Le 31 décembre de l'a le rentier atteint l'âge		Le 31 décembre de l'année durant laquelle le rentier atteint l'âge de 105 ans		
Date d'échéance	Identique à l'échéanc	e de la police	Au moins 15 ans après le dépôt initial		
Âge maximal à l'établissement	90 ² 80 ²				
Âge maximal pour les dépôts	90 ²				
Dépôts					
Montants initiaux minimaux	1 000 \$; 10 000 \$ pour un FERR				
Montant maximal	L'Empire Vie do	oit approuver les mont	ants de 1 000 000 \$ ou plus avant qu'ils ne soient déposés.		
Débits préautorisés (DPA) mensuels	50 \$ par fonds				
Virements ³ et retraits					
Montant minimal	250 \$ par fonds				
Limite de retrait sans frais (FVD/FM) ⁴ et limite de retrait de l'option SF sans récupération de la commission ⁵ (régimes non enregistrés, REER et CELI)	10 %; 20 % pour un FERR				
Contrats					
Types de comptes	Au nom du client, d'un mandataire ou d'un intermédiaire				
Types de contrats	REER, FERR, CELI, comptes non enregistrés				
Soumissions	Produit offert dans le processus de placement Rapide & Complet – au nom du client seulement				
Options de frais d'acquisition	 FE et SF (catégories K, L et M) Série F/HS (catégories U, V et W) – au nom du mandataire seulement Vous pouvez combiner les options de frais d'acquisition suivantes au sein d'un même contrat : FE et SF. Aucune autre combinaison de frais d'acquisition n'est permise. 				
Options de placement	 Fonds incluant des options de fonds entièrement constitués d'actions offerts dans l'ensemble des séries Portefeuilles FPG Emblème : notre programme intégré à gestion tactique offrant des commissions de service améliorées 				
Gestionnaire de placement	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et Placements Empire Vie Inc.				

¹Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler le programme de taux privilégiés pour les FPG en tout temps, sans préavis. ² La date limite pour l'établissement de la police et pour les dépôts est le 31 décembre de l'année où le rentier atteint cet âge. ³ Il n'est pas permis de changer d'option de frais d'acquisition lors des virements de fonds. ⁴ Nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux placements depuis le 29 mai 2023. Les dépôts effectués avant cette date pourront demeurer dans ces options d'acquisition jusqu'à ce que leur barème arrive à échéance. ⁵ Toute récupération de la commission est calculée au niveau du fonds selon la méthode du premier entré, premier sorti (les unités dont les frais sont échus et les unités sans frais étant retirées en premier). Veuillez consulter le barème de commissions de l'Empire Vie pour obtenir des détails. * La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.